

Jetons maintenant un coup d'œil aux importations d'acier des États-Unis. En 2017, les États-Unis ont importé de l'acier pour une valeur totale de 29 milliards de dollars. Les importations en provenance du Canada et du Mexique représentaient 76 milliards de dollars, celles issues de l'UE environ 5,2 milliards et celles des nations alliées comme la Corée du Sud ou le Japon respectivement 2,8 milliards et 1,7 milliard. Des importations d'une valeur de 17,3 milliards de dollars au total seront ainsi exemptées de la taxe douanière américaine. Cela représente 60% des importations.

Quelles en sont les implications pour la Suisse? L'économiste suisse elle-même n'est que faiblement touchée par les taxes à l'import américaines. Les exportations d'acier et d'aluminium potentiellement concernées représentaient 87 millions de francs en 2017 et des exceptions seront également demandées.



Une escalade de contre-mesures protectionnistes serait nettement plus grave.

Une escalade de contre-mesures protectionnistes serait nettement plus grave. Grâce aux exceptions déjà évoquées, cela ne devrait pas être le cas, pour le moment du moins. Plus l'application de ces exceptions sera large, plus la probabilité de contre-mesures commerciales est faible. C'est très important. Ces prochains jours, une diplomatie économique réfléchie sera requise, car une escalade serait défavorable pour l'économie mondiale et pour la nation exportatrice qu'est la Suisse.

Tout cela ne serait donc qu'un bluff? Non, pas vraiment. L'objectif des Etats-Unis est d'éliminer le dumping nuisible. En annonçant l'introduction de taxes douanières, les États-Unis – le premier importateur mondial d'acier – disposent depuis hier d'un puissant levier de négociation.